



Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE3) Actions liées à la Qualité de l'Air Intérieur (QAI)

**S3PI Hainaut-Cambrésis-Douaisis
Commission Qualité de l'Air Intérieur (QAI)
5 septembre 2019**





PRSE3

- Adopté en juin 2018, le PRSE3 couvre la période 2017-2021 → application en région d'actions du troisième Plan National Santé Environnement (PNSE3), avec l'ajout de particularités régionales.
 - Élaboré conjointement par le Préfet (SGAR/DREAL), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région, après une large consultation.
 - **Objectif de ce plan régional : réduire les expositions environnementales présentant un risque pour la santé.**
 - **Composition : 28 fiches proposant des actions en santé-environnement, réparties sur 6 thèmes.**
-
- **PRSE 3 téléchargeable sur le site de la DREAL HdF.**
 - **Acteurs : tous les acteurs régionaux de la santé-environnement (collectivités, associations, professionnels de santé, universités, enseignement, services de l'Etat...).**
 - **Possibilité de demande de subvention auprès des co-pilotes du plan (DREAL/ARS/Région) pour la réalisation des actions.**
 - **Bilan 2018 présenté devant le GRSE le 12/09/19.**



Répartition des fiches actions sur les axes du PRSE3

Fiches liées à la Qualité de l'Air Intérieur (QAI)



Axe 1 : Impulser une dynamique santé-environnement sur les territoires

Animateur : Région Hauts-de-France

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s)
1	Expérimenter la création d'un réseau de référents « santé-environnement » en établissements de santé	ARS
2	Favoriser la mutation des sites et sols pollués	DREAL (+ARS)
3	Renforcer l'éducation à la promotion de la santé en tenant compte des enjeux environnementaux en milieu scolaire	ARS + DREAL + Région HdF
4	Intégrer la santé-environnement dans les formations sanitaires et sociales, initiales et continues	ARS + DREAL + Région HdF
5	Former les professionnels en établissement de santé à la prévention des risques chimiques liés aux soins	ARS (+ Région HdF)



Axe 2 : Périnatalité et petite enfance

Animateur : ARS

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s)
6	Soutenir les acteurs « pré et post natal » dans leurs actions de sensibilisation des familles sur l'exposition aux polluants domestiques	ARS
7	Améliorer la prise en compte des enjeux en santé environnement dans l'accueil et la prise en charge des femmes enceintes et jeunes enfants	ARS
8	Expérimenter avec les Conseils Départementaux volontaires, la mise en place d'une sensibilisation des parents et le suivi des rayonnements ionisants médicaux reçus	ARS (+ DREAL)
9	Former (formation initiale et continue) les professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux	ARS + Région HdF
10	Sensibiliser les futurs et jeunes parents aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux	ARS



Axe 3 : Alimentation et eau de consommation

Animateur : ARS

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s)
11	Développer le bio de proximité en restauration collective	Région Hdf
12	Actualiser et contrôler l'application des déclarations d'utilité publique des captages de la région	ARS
13	Renforcer la coordination entre les différents plans d'actions sur l'eau	ARS
14	Promouvoir la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau potable	ARS
15	Informers la population sur la qualité de l'eau en fonction des territoires et du public	ARS



Axe 4 : Environnements intérieurs, habitat et construction

Animateur : DREAL

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s)
16	Améliorer l'environnement intérieur des piscines (air, surfaces et bruit)	ARS
17	Amener les gestionnaires de bassins privés à usage collectif à respecter la réglementation	ARS
18	Expérimenter un bâtiment exemplaire à usage d'habitation avec performance énergétique, confort des occupants et qualité de l'air intérieur	DREAL (+ Région HdF)
19	Renforcer l'action des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) en région Hauts-de-France	ARS +DREAL + Région HdF
20	Promouvoir les bénéfices d'un environnement intérieur des logements de qualité	DREAL (+ARS)
21	Maîtriser le risque de développement des légionelles dans les réseaux d'eau des établissements recevant du public	ARS
22	Former les professionnels intervenant dans les établissements recevant du public à la qualité de l'air intérieur et à l'acoustique	ARS (+DREAL + Région HdF)
23	Former et sensibiliser les professionnels du bâtiment à la qualité de l'air intérieur (QAI) et au risque amiante	DREAL (+ Région HdF)



Axe 5 : Environnements extérieur et sonore

Animateur : DREAL

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s)
24	Favoriser le changement de comportement pour améliorer la qualité de l'air extérieur	DREAL +ARS + Région HdF
25	Sensibiliser les populations aux expositions sonores liées à l'écoute et la pratique des musiques amplifiées	ARS + Région HdF



Axe 6 : Amélioration des connaissances

Animateur : Région Hauts-de-France

N° fiche action	Intitulé de l'action	Pilote(s)
26	Etudier et réduire l'exposition aux nanomatériaux, aux perturbateurs endocriniens et aux produits phytosanitaires	Région HdF (+DREAL)
27	Disposer d'un système d'information géographique en santé environnement pour la région	DREAL +ARS + Région HdF
28	Améliorer les connaissances sur les particules dans l'air	DREAL (+ Région HdF)



Fiche n° 18 : **Expérimenter un bâtiment exemplaire à usage d'habitation**

Pilotes : DREAL (+ Région Hauts-de-France)

Objectif : rédiger un guide méthodologique pour la rédaction d'un cahier des charges intégrant des exigences « QAI » (construction et rénovation), les réglementations existantes et à venir, avec des critères pour les marchés publics et opérateurs privés, en suivant 6 étapes imposées par la fiche-action :

- identifier les acteurs sur chaque territoire d'expérimentation,
- état des lieux des connaissances sur les matériaux, les méthodes et pratiques favorables à une bonne QAI dans la construction et la rénovation,
- mettre en cohérence les questions de la QAI avec les réglementations existantes et futures,
- faire un état des lieux des guides « occupant » existants, les évaluer et choisir celui à utiliser sur le territoire et l'adapter si nécessaire,
- rédiger un cahier des charges (guide méthodologique) intégrant des exigences QAI avec des critères pour les marchés publics et opérateurs privés,**
- faire la promotion du guide méthodologique et utiliser le guide opérationnel pour les occupants.

Etape 7 : mettre en place des opérations expérimentales d'application du cahier des charges et du guide « occupant » en encourageant les programmes de recherche et d'évaluation sur les nouveaux matériaux et les nouvelles méthodes de mise en oeuvre en lien avec l'énergie, le confort et la QAI.

Fiche amorcée via une subvention PRSE3 → guide attendu pour fin 2019.



Fiche n° 19 : Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI)

Pilotes : ARS + DREAL + Région Hauts-de-France

Objectif : éclairer au mieux les médecins dans leur diagnostic comme dans la prise en charge de leurs patients.

- **Intervention gratuite des CMEI chez les patients (pathologies respiratoires, allergies...) sur prescription médicale,**
- **Visite du domicile du patient et étude de ses habitudes, conseils délivrés,**
- Rédaction d'un rapport de visite envoyé au médecin prescripteur et au patient,
- Si nécessaire, réalisation de prélèvements pour analyses,
- Le cas échéant, relais vers d'autres professionnels (acteurs du social, liens avec l'ARS pour manquements au RSD/insalubrité).

Trois associations (6 conseillers en 2018) sont subventionnées depuis plusieurs années pour la réalisation des visites CMEI sur toute la région Hauts-de-France.



Fiche n° 20 : **Qualité de l'air intérieur (QAI)** Pilotes : DREAL (+ ARS)

Objectifs : informer la population sur les bonnes pratiques concernant l'environnement intérieur dans l'habitat (incluant monoxyde de carbone, saturnisme, amiante...).

- **Adapter les outils d'information existants** sur la qualité de l'air intérieur (QAI) et des thématiques plus spécifiques (CO, saturnisme...) à certains publics sensibles,
- Informer et sensibiliser à la QAI et aux thématiques spécifiques les **professionnels-relais d'information en lien avec le public**,
- **Déployer des actions/animations locales**, en s'appuyant sur des acteurs-relais formés, implantés dans des structures de grande proximité comme les mairies, les centres sociaux...
- Former des « habitants-relais », pour favoriser l'information par les pairs et les démarches participatives,
- Sensibiliser les propriétaires/maîtres d'ouvrage/donneurs d'ordre à leurs **nouvelles obligations de repérage de l'amiante avant travaux de rénovation/réhabilitation** sur des logements anciens, via des actions de communication/information,
- Sensibiliser le grand public aux **risques liés à l'amiante et à la gestion des déchets** via les Espaces Info Energie (EIE).

Nombreuses actions déjà subventionnées dans le cadre du PRSE3.



Fiche n° 22 : **Formation des professionnels QAI dans les ERP**

Pilotes : ARS (+ DREAL + Région Hauts-de-France)

Objectifs : permettre aux professionnels au contact des publics sensibles d'être force de proposition pour une prise en compte de la qualité de l'environnement intérieur.

Mise en place et évaluation d'une formation :

- Recenser les partenaires potentiels,
- Monter un GT pour concevoir un module de formation « santé et qualité de l'environnement intérieur »,
- Intégrer ce module dans les formations initiales et continues des professionnels ciblés,
- Tester ce module sur une année scolaire et le réajuster si besoin,
- Evaluer les connaissances acquises et les effets sur le changement des pratiques de terrain chaque année,
- Accompagner au changement des pratiques après formation si besoin.

Formations auprès d'un public varié (professionnels/futurs professionnels petite enfance, collectivités (élus, responsables techniques)...) recensées en 2018 (en partie financées par le PRSE), avec suivi ou non du canevas ci-dessus.



Fiche n° 23 : Former et sensibiliser les professionnels du bâtiment à la QAI et au risque amiante

Pilotes : DREAL (+ Région Hauts-de-France)

Objectifs : former et sensibiliser les professionnels du bâtiment à la qualité de l'air intérieur (QAI) et au risque amiante.

→ Formation QAI :

- construire une formation,
- informer et former les **professionnels du bâtiment** et les **vendeurs de matériaux/matériels** sur la problématique QAI et les bonnes pratiques,
- informer et former les **étudiants et élèves** dans les professions du bâtiment sur la QAI.

→ Risques sanitaires liés à l'amiante – possibilité d'intégrer cette thématique à la formation QAI :

- communiquer sur **l'obligation de disposer des repérages amiante** avant tous travaux et lors de petits travaux connexes pouvant être émissifs,
- prévoir, en cas de diagnostic positif, les solutions définies pour/par les artisans, la liste des **précautions à prendre pour travailler en sécurité** sans contamination des locaux, présenter la **liste des déchetteries qui acceptent les déchets amiantés**, et plus largement les **filières d'évacuation** et les coûts,
- **sensibiliser les bureaux d'études** réalisant les diagnostics.

Diffusion d'informations en ligne ou via des plaquettes pour les professionnels (QAI, monoxyde de carbone, amiante) en 2018.



Fiche n° 26 : Exposition nanomatériaux / perturbateurs endocriniens / produits phytosanitaires

Pilotes : Région Hauts-de-France (+ DREAL)

Objectifs : étudier et réduire l'exposition aux nanomatériaux, aux perturbateurs endocriniens et aux produits phytosanitaires.

→ **Mettre en place des programmes de surveillance et des études** :

- étude pour explorer les interactions de ces polluants,
- état des lieux des expositions actuelles,
- favoriser l'émergence de techniques analytiques fiables,
- acquérir les moyens d'identifier le caractère « perturbateur endocrinien » des substances chimiques,
- accès et réutilisation de données via l'OpenData,
- partenariats afin d'encourager le remplacement des substances nocives et soutenir l'innovation industrielle.

→ **Sensibiliser aux risques pour éclairer le choix de consommation et étudier l'impact des nouveaux comportements de consommation liés à une diminution du niveau d'exposition.**

Intérêt croissant des associations pour ces sujets émergents : de très nombreuses actions de sensibilisation ont été recensées en 2018 (financées par le PRSE ou portées à la connaissance des copilotes du plan : ateliers grand public, conférences...).



Merci de votre attention

Claire LENGLET

DREAL Hauts-de-France

Référente PRSE – ICPE : biocides et nanomatériaux/contrôles inopinés

claire.lenglet@developpement-durable.gouv.fr – tél : 03 20 13 65 16